



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Republic of Mauritius

Déclaration ministérielle

3^{ème} Conférence ministérielle sur la sécurité et la sûreté maritime dans l'océan Indien occidental

Balaclava, République de Maurice - 16 novembre 2023

Préambule

Rappelant les déclarations adoptées lors des conférences ministérielles de 2018 et 2019 sur la sécurité maritime dans l'océan Indien occidental ;

Considérant la résolution 2608 du Conseil de sécurité des Nations unies du 3 décembre 2021 sur la continuité des efforts de lutte contre la piraterie tout en répondant à l'évolution des défis

Reconnaissant la nécessité de renforcer, de consolider et d'élargir l'architecture régionale de sécurité maritime de l'océan Indien occidental comme condition préalable et mécanisme clé pour le développement de l'économie marine/bleue et de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que pour la prévention, la réduction et la coordination des réponses aux risques, offenses et crimes en mer, en particulier en ce qui concerne les écosystèmes marins et côtiers ;

Considérant la déclaration ministérielle de Moroni « Blue Future » sur l'action climatique et l'économie bleue en Afrique du 14 juin 2023.

Nous, ministres et représentants des États et organisations participants à la troisième Conférence ministérielle sur la sûreté et la sécurité maritime dans l'océan Indien occidental, tenue le 16 novembre 2023 à Balaclava (République de Maurice), convenons de ce qui suit :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

État de la mise en œuvre des déclarations des deux dernières conférences ministérielles et voie à suivre

1. La Conférence reconnaît que les résultats des Conférences ministérielles requièrent un mécanisme de sécurité et de sûreté maritime mené au niveau régional, qui soit coordonné et cohérent, afin de lutter contre les activités illicites et criminelles transnationales en mer.



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Republic of Mauritius

2. La Conférence reconnaît que la sécurité et la sûreté maritimes exigent des efforts collectifs. Elle reconnaît en outre que les capacités maritimes nationales constituent le pilier de tout mécanisme régional fondé sur les principes de la souveraineté nationale, de l'appropriation régionale et de la propriété.
3. La Conférence prend note des mesures prises pour mettre en œuvre les résultats des conférences précédentes en vue de la mise en place d'une architecture de sécurité et de sûreté maritimes (ASM) forte, moderne et régionale, avec le soutien de l'Union européenne.
4. La Conférence a accueilli favorablement les éléments suivants :
 - a) L'opérationnalisation du Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM) en vue d'obtenir une image maritime complète de l'océan Indien occidental, qui permettra éventuellement à chaque pays participant de déterminer sa zone d'intérêt et ses navires d'intérêt. La Conférence appelle les principaux acteurs internationaux dans ce domaine à fournir un soutien durable à cet égard.
 - b) L'opérationnalisation du Centre régional de coordination des opérations (CRCO) qui améliore de manière significative la capacité maritime régionale et qui a même donné lieu à une finition juridique.
 - c) La décision du réseau de partage d'informations de la DCoC de travailler à un accord de coopération avec les centres régionaux établis dans le cadre de MASE et d'intégrer les deux centres, à savoir le RMIFC à Madagascar et le RCOC aux Seychelles, afin d'optimiser l'utilisation des ressources.
 - d) Le partenariat établi par la signature d'accords de coopération des centres MSSA (CRFIM-CRCO) avec l'IFC-IOR, l'OMI, l'OIM, **XXXXXX** et l'accord à venir avec le Centre de fusion de l'information de Singapour afin de fournir à la région une image maritime complète.
5. La Conférence reconnaît la contribution de l'UE, par le programme MASE et d'autres initiatives financées par l'UE, à l'opérationnalisation du CRFIM et du CRCO et appelle à un soutien supplémentaire de la part d'autres partenaires.
6. Les défis à relever pour assurer la sécurité et la sûreté maritimes sont complexes. Il est nécessaire d'améliorer l'approche de la coordination multi-agences. La Conférence apprécie que la plupart des pays de la région aient déjà mis en place et rendu opérationnel leur mécanisme national de partage de l'information. La Conférence salue également la décision de la COI, du MSSA et du Code de conduite de Djibouti - Amendement de Jeddah (DCoC/JA) de travailler ensemble sur l'échange d'informations et les actions coordonnées



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Republic of Mauritius

en mer. La Conférence reconnaît la nécessité de promouvoir le transfert de technologie et de savoir-faire ainsi que le développement adéquat des ressources humaines. La Conférence recommande aux États de la région d'établir des stratégies nationales de sûreté et de sécurité maritimes et de s'engager à les rendre pleinement opérationnelles.

7. Étant donné que la sécurité et la sûreté maritimes dans l'océan Indien occidental sont affectées par des événements et des activités dans la région dans son ensemble, la Conférence recommande une approche plus coordonnée et plus cohérente pour assurer la sécurité et la sûreté maritimes dans l'océan Indien.

Lutte contre la drogue et les autres trafics illicites

8. Reconnaissant que le trafic de drogue et l'abus de substances illicites constituent un défi mondial et ont de graves conséquences sanitaires, sociales et économiques, la Conférence réaffirme la nécessité d'une coopération aux niveaux national, régional et international.
9. La Conférence soutient fermement le travail de l'Architecture Régionale de Sécurité Maritime pour la lutte contre le trafic de drogue et appelle à une collaboration étroite et concrète avec le CRFIM pour la détection des navires d'intérêt et avec le CRCO pour la coordination des interventions en mer, suivies des inspections.
10. La Conférence appelle à l'élaboration de cadres régionaux et internationaux pour permettre la fin légale du trafic de drogue et d'autres trafics illicites et la condamnation des coupables à des peines d'emprisonnement.
11. La Conférence se félicite de l'organisation de la première Conférence régionale sur les drogues et l'abus de substances à Maurice en avril 2023. La Conférence recommande la mise en œuvre des résultats convenus visant à lutter contre les drogues illicites et l'abus de substances, notamment la mise en place d'un cadre de coopération régional et international, d'un réseau de structures nationales chargées du trafic de drogues et de l'abus de substances et d'un observatoire régional des drogues, dans les plus brefs délais. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et l'obtention de résultats, la Conférence recommande à Maurice d'accueillir une conférence ministérielle contre le trafic de drogues et l'abus de substances en 2024.

Groupe de contact sur les activités maritimes illicites

12. La Conférence prend bonne note des dispositions de la résolution 2608 et de la transition du groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS) vers le groupe de contact sur les activités maritimes illicites (CGIMA), qui s'occupe désormais d'autres menaces pour la sécurité et la sûreté maritimes.
13. La Conférence reconnaît que le CGIMA
 - a) donne une vue d'ensemble stratégique, avec le soutien des membres régionaux et internationaux, sur certaines des questions clés en matière de sécurité et de



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Republic of Mauritius

sûreté maritimes, en mettant l'accent sur la finalité juridique ou sur les aspects de la coopération pour parvenir à une finalité juridique dans certains domaines clés.

b) nécessitera une diplomatie importante dans un domaine juridique complexe ainsi que le soutien de la région et de la communauté internationale.

14. La Conférence félicite la Présidence actuelle de la CGIMA, le Kenya, pour l'orientation du Groupe de contact vers des actions au-delà de la piraterie et appelle à soutenir le nouveau processus.

Prévention et préparation contre la pollution marine

15. Des événements récents ont démontré la nécessité de renforcer les actions de coordination pour lutter contre la pollution marine, compte tenu des ressources techniques, humaines et financières limitées au niveau national.

16. La Conférence félicite le travail collectif entrepris par la Commission de l'océan Indien pour améliorer la préparation au niveau régional afin de répondre efficacement à la pollution marine par l'organisation d'un exercice sur table et des exercices pratiques sur le terrain en juillet et septembre 2023 respectivement. Un plan d'urgence régional en cas de déversement d'hydrocarbures est en cours d'élaboration et vise à mettre en commun les ressources limitées disponibles dans la région et à accéder à un soutien international pour agir efficacement et le plus rapidement possible en cas de pollution.

17. La Conférence est favorable à une approche coordonnée et cohérente pour la mise en place effective d'un mécanisme de coopération régionale/internationale pratique et durable pour la prévention et la préparation à la pollution marine pour l'océan Indien occidental, afin d'éviter une multiplicité d'actions. Ce mécanisme peut comprendre

a) Soutien financier à un programme spécifique en vue de la réalisation des objectifs susmentionnés. Ce programme devrait inclure des activités visant à mettre en place une capacité régionale/internationale en matière de ressources techniques et humaines afin d'intensifier l'intervention en cas d'incidents de pollution importants, sur la base d'un mécanisme convenu. Cela comprend la disponibilité et la volonté de fournir des équipements et des effectifs adaptés aux besoins pour faire face à un incident de pollution dans la région à la demande d'un pays touché.

b) Fournir des informations clés qui peuvent être utilisées lors des incidents ou des exercices pour la prévention, la réduction des risques et les capacités de secours dans la région (telles que le personnel d'intervention et l'inventaire du matériel d'intervention, des produits et autres moyens) à inclure dans les annexes informatives du Plan d'urgence régional. À cet égard, la Conférence note que la COI a lancé une étude et que le CRCO travaille à l'établissement



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Republic of Mauritius

d'un répertoire des partenaires régionaux et internationaux sur une base volontaire, qui sera une plate-forme en ligne mise à jour régulièrement.

- c) Soutien au renforcement des capacités pour l'audit des ressources matérielles, logistiques, humaines et techniques disponibles dans les pays pour répondre aux incidents de pollution, l'identification et l'accès aux "outils" (imagerie satellitaire, modélisation des déversements d'hydrocarbures, données météorologiques etc...) qui sont nécessaires lors d'une intervention, les procédures financières pour demander et offrir une assistance, la vérification de l'état des équipements et de la maintenance ainsi que l'organisation d'exercices nationaux et régionaux, le développement et le maintien de relations de travail avec les "parties prenantes à l'incident" potentielles (propriétaires de navires, assureurs de navires, leurs conseillers techniques, le FIPOL, l'OMI, l'UE, les assistants, les opérateurs d'installations offshore et les organisations de lutte contre les déversements) qui peuvent être établies pour assurer une intervention coordonnée.
- d) Mise en œuvre de l'exercice annuel de simulation sur le terrain et se félicite de la décision de tenir le prochain exercice à Mombasa, au Kenya, en 2024.

Améliorer la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation

18. La Conférence reconnaît que la région est l'une des voies maritimes les plus fréquentées et qu'elle est importante pour le commerce et l'économie mondiale en termes de trafic de cargo et de transport de pétrole.
19. La Conférence considère avec grand intérêt et encourage le travail collectif de l'OMI, d'Interpol, de l'ONUDC et de la COI pour améliorer la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation en vue de la formulation et de l'adoption d'une politique régionale sur la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation, dans le cadre du programme de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation financé par l'Union européenne.
20. La Conférence accueille favorablement la tenue, par la COI, d'une conférence ministérielle sur la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation en 2024.

Lancement d'un forum des garde-côtes de l'océan Indien occidental

21. La Conférence prend bonne note des résultats de la déclaration "Blue Future" de Moroni de juin 2023 et de l'initiative visant à créer un forum régional des garde-côtes.
22. La Conférence soutient le partage d'expériences et le développement de la coopération entre les institutions chargées de la surveillance en mer dans les pays avoisinants.
23. Le Sommet mondial des garde-côtes, organisé par le Japon, sert de plateforme mondiale pour le dialogue et la coopération entre les garde-côtes du monde entier. Le Forum des garde-côtes de l'océan Indien occidental proposé contribuera aux efforts du Sommet mondial des garde-côtes.



COMMISSION DE
L'Océan Indien



Republic of Mauritius

24. La Conférence invite tous les acteurs concernés à travailler à la mise en place du Forum des garde-côtes de l'océan Indien occidental.

Trafic des espèces menacées

25. La Conférence salue la collaboration entre TRAFFIC, les plateformes d'échange d'informations sur le commerce des espèces animales menacées (TWIX), SADC-TWIX, l'UICN et la COI, ainsi que l'adoption d'un plan de travail en janvier 2023 lors de la réunion régionale à Maurice. Le plan aborde quatre domaines thématiques, notamment les aspects juridiques liés à la CITES, l'amélioration de la base de données et de l'analyse, la détection et l'identification et la gestion des espèces saisies, chacun d'entre eux reposant sur quatre plans d'action : le partage d'informations, le renforcement des capacités et la sensibilisation, la coordination des efforts et des enquêtes et la mise à jour et l'harmonisation de la législation.

26. La Conférence appelle à soutenir le renforcement du partenariat et la mise en œuvre intégrale du plan de travail.

27. Nous, ministres et hauts représentants

- a) Félicitons la République de Maurice d'avoir organisé cette réunion de haut niveau sur les questions de sécurité maritime dans l'océan Indien occidentale ;
- b) Nous nous engageons à soutenir les diverses initiatives examinées lors de cette conférence ministérielle ; et
- c) Encouragent vivement tous les États et organisations participants à mettre en œuvre les recommandations de la présente déclaration.

La présente déclaration ministérielle sur la sécurité et la sûreté maritimes dans l'océan Indien occidental est adoptée par acclamation ce 16 novembre 2023 à BalACLava, République de Maurice.